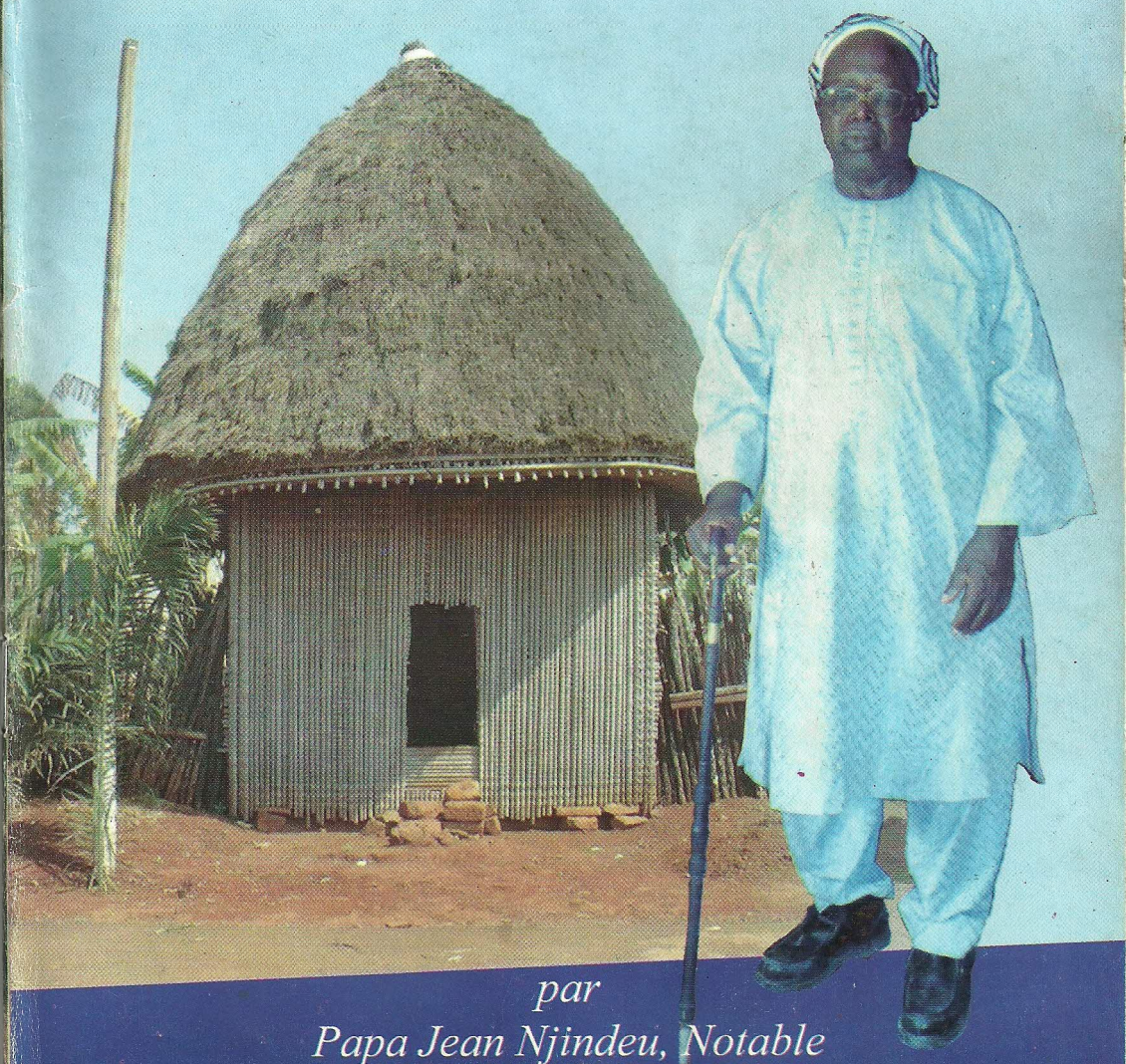


MEMOIRE DE LA COMMUNAUTE  
BABOUANTOU DE DOUALA

*Ma part de vérité*



*par*  
*Papa Jean Njindeu, Notable*



MEMOIRE DE LA COMMUNAUTE  
BABOUANTOU DE DOUALA

● 2

## MEMOIRE DE LA COMMUNAUTE BABOUANTOU DE DOUALA

*MA PART DE VERITE*

*par*  
*Papa Jean Njindeu, Notable*



## PREFACE

*Papa Jean Njindeu est un notable, et pas des moindres, du village Babouantou dans le Haut – Nkam, province de l'Ouest du Cameroun. Son installation à Douala depuis près de sept décennies est loin de faire obstacle à son étiquette de mémoire historique de la Communauté Babouantou de la métropole économique, voire du Groupement Babouantou tout court ; sans omettre divers témoignages dans lesquels il s'illustre à merveille, et surtout sa propension à ne manquer aucune occasion pour nourrir l'assistance par des faits et évènements concernant le passé et l'évolution du Peuple Babouantou.*

*Sa Majesté Kaleuk Mougoué est le troisième des souverains qu'il a vu se succéder à la Chefferie Supérieure, après la disparition de la dynastie de ses devanciers. Il se rappelle sans embarras des vestiges et des faits marquants de l'histoire de Babouantou et surtout de quelques contre coups et suites mémorables de la Seconde Guerre Mondiale sur le village.*

*Son idéal dans le livret que vous tenez entre les mains s'apparenterait à celui du célèbre écrivain français, Jean de la Bruyère, qui affirmait au dix-septième siècle « **qu'on ne saurait parler, penser ou discourir sans jeter préalablement ou conjointement un coup d'œil critique sur les réalités de la société de son temps** ». Et un philosophe français du siècle dernier, Jean Paul Sartre, confirme la pertinence de cette*



*affirmation en ajoutant « que l'on ne critique que ce que l'on a besoin de changer »*

4

*L'auteur est-il préoccupé dans le présent livret par son autodéfense ou son autobiographie ? Certainement pas. En réalité, l'intérêt général y prime sur l'individuel, car pour lui comme pour tous les ressortissants de la Communauté Babouantou de Douala, des autres métropoles nationales et d'ailleurs, notre société est appelée à évoluer. Il ne s'agit aucunement, à en croire Papa Jean Njindeu, d'un changement qui doit s'ouvrir sur des avatars, mais appelé à s'opérer dans le sens de l'amélioration et du progrès de Babouantou dans divers domaines.*

*Pour ce faire, Papa Jean Njindeu qui fait partie d'une souche de doyens que l'on peut compter actuellement sur les doigts de la main, en est tout à fait conscient. Même s'il appartient notamment au cercle des notabilités qui ont pour mission d'œuvrer à la conservation et à la pérennité des traditions ancestrales, il n'en demeure pas moins un esprit sage, tolérant et avisé, conscient de l'appartenance de Babouantou à une nouvelle société avec ses exigences et en perpétuelle mutation, qui contraste avec quelques anciennes valeurs chères à nos ancêtres. Sans aucune difficulté, il a intégré le fait que certains aspects de ces traditions sont condamnés à évoluer afin de céder la place à un ordre nouveau sur le plan matériel, culturel, moral et spirituel, tout aussi nécessaire au bien être et à l'évolution de ses contemporains.*

*Le constant souci de papa Jean Njindeu est d'éviter tout ce qui peu entraver la connaissance objective de l'histoire*



*de son groupement et de sa diaspora. C'est certainement et en particulier son unique préoccupation dans ce livret dont vous vous préparez certainement à découvrir le contenu.*

**Charles FEBESSI K.**





MEMOIRE DE LA COMMUNAUTE  
BABOUANTOU DE DOUALA

## EN GUISE DE PROLOGUE

6

« *Il n'y a pas de vérité absolue* », disait un sage et philosophe antique ; mais il existe des illusions voisines aux inclinaisons et passions humaines dans la recherche, le souci et la volonté incessante et ferme d'établir la vérité. Je n'ai ni la prétention, ni la capacité de faire servir aux lecteurs, même si j'étais en possession de tous les documents utiles à cet effet, une histoire complète et achevée de la communauté Babouantou de Douala. Encore moins un démenti, ayant la prétention de balayer d'un revers de la main « les soit disant révélations ou plutôt affirmations de Mafeu Nu-Ne-Ne YAMDJEU Pauline après le décodage des pages de son livre dit : « Histoire de la Communauté Babouantou de Douala » paru il y a quelques temps et dont les exemplaires ont été distribués dans les milieux Babouantou de la métropole économique et des autres localités du territoire national.

Au premier degré, ce fût une initiative louable, mais susceptible, comme toute histoire, au contact d'observations et versions différentes ou contradictoires, d'être remise en cause ou relativisée, alors que naguère considérée comme « **la vérité** », même par certaines personnes souvent de bonne foi, mais fortement enfermées dans le cercle vicieux et dangereux des idées reçues, qui sans aucun examen préalable ni jugement critique, sont malheureusement reconnues par la majorité du commun des mortels comme vraies. C'est là l'une des formes de l'illusion. Raison pour laquelle dans toute révélation à connotation historique ou sociologique,



des détails pertinents et connus de tous, peuvent s'entremêler aux détails vraisemblables et erronés pour faire entorse à la vérité prétendument absolue.

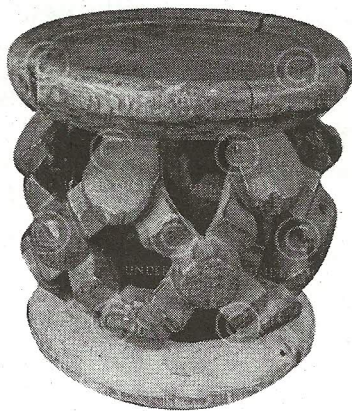
Un adage ne dit-il pas que «le mensonge prend l'ascenseur alors que la vérité prend les escaliers».

La communauté de Babouantou existe bien depuis plus de SOIXANTE CINQ ans. Cela relève simplement d'un vécu quotidien, essentiel à l'expérience et à une vision chronologique certaine et incontestable. Toutefois, la naissance et l'évolution d'une communauté humaine ne peuvent être décrites, de façon identique, aussi bien sur le plan de la forme que du fond, par deux, trois ou plusieurs témoins de l'histoire. C'est pourquoi je prends ici le risque, pour ma part, sans intention aucune de provoquer de nouveau quelques désordres ou blessures au sein de la communauté Babouantou de Douala qui retrouve graduellement sa cohésion et sa quiétude à la suite des actions initiées par la Communauté, sous la houlette de Sa majesté KALEUK MONGOUE Pierre, d'apporter ma modeste contribution aux investigations diverses dont les générations futures ne manqueront pas de s'en approprier. Mon vœu le plus ardent, est celui de mettre à la disposition des lecteurs potentiels, épris de vérité, une modeste mémoire historique qui se veut authentique et impartiale.

*MIAFFEU TEDEU*



La répétition, pour ma part, ne serait aucunement abusive, même si j'effectue un bref flash back sur l'évidence selon laquelle, une lecture concentrée et suffisamment accumulée des souvenirs de Mafeu Nu-Ne-Ne YAMDJEU Pauline à travers le livret intitulé, « *Histoire de la communauté Babouantou de Douala, de 1941 à 2002* », parue il y a plus d'un an, permet à quelques esprits clairvoyants et avisés de décrypter, au premier chef, des révélations douteuses ou dénaturées, sans doute en raison de l'omission relative à leur situation dans un repère chronologique ou leur inadaptation par rapport à la réalité, ou encore de l'effet accentué de leur ressemblance à une succession et à une confusion d'idées concrètes avec les idées imaginaires. Au terme du décodage de ces rappels d'une dizaine de pages, le lecteur a vite fait de découvrir des informations diverses mais non avérées, inhérentes sans doute à une connaissance partielle ou apparemment inexacte du passé de la Communauté Babouantou de Douala. Ma part de vérité repose sur deux supports principaux à savoir : *le règne de M. NGOUANI Jean et les erreurs du récit.*







### LE REGNE DE M. NGOUANI JEAN

M. NGOUANI Jean, qui est le deuxième chef de famille Babouantou de Douala, aurait selon le récit de Mafeu Nu-Ne-Ne, construit pendant son règne, au quartier Bazou à New -Bell (Douala), deux grandes cases en « carabottes ». L'une tenant lieu de sa résidence personnelle et familiale, l'autre servant de case de passage et d'hébergement aux amis, étrangers célibataires ressortissants Babouantou en court ou long séjour à Douala et n'ayant pas de parenté parmi les premières vagues d'immigrants Babouantou les ayant précédés dans la cité portuaire. Parmi les personnes citées, notamment celles sans membre de famille précédemment installé dans la ville et par conséquent sans domicile fixe, bénéficiaires de l'hospitalité de M. NGOUANI Jean et logés dans ladite case de passage, figure en bonne place, *moi Jean NJINDEU, KAYI Daniel, TCHOUNDENOU David et Tagni WAVET Richard.*

Pourtant, non seulement M. NGOUANI Jean n'a jamais construit quelque logement au quartier Bazou, mais aussi, je surprendrai ici les lecteurs en leur apprenant que je n'ai jamais habité de ma vie une case de passage à Douala. Pire encore, l'auteur de cette source omet de préciser les années correspondantes à mon séjour dans cette case de passage. C'est excusable. Cela peut se justifier naturellement, soit par l'effritement évident de ses souvenirs, les effets funestes et hostiles du temps ou l'absence des notes prises ou conservées pour des fins utiles. Toutefois, j'ai la conviction que chacun de nous cacherait mal sa surprise, à la suite d'une information inopinée attestant qu'il aurait passé une partie de son



existence dans un espace, et encore plus une maison où il n'a jamais séjourné même pour une seule nuit !!! Je reconnais au contraire avoir habité pendant mon court séjour à Douala chez mon frère, du côté paternel M. NJINE Daniel. Et, je tiens pour ce fait à préciser que les ressortissants Babouantou qui avaient habité dans « cette case de passage », construite en face de « Mon Voisin Bar », sauf cas d'omission de ma part, sont *Messieurs NJIYA Pierre, LATA Jacques, KATI Manfred, TCHAWÉ Pierre, DJEUKWA Tenestoy et son ami originaire de banka, le moniteur KOUEKAM Lucas devenu plus tard greffier adjoint à Yaoundé.*

Quand j'arrive à Douala pour la première fois en août 1948, pendant le court séjour où je suis chez mon frère, je constate que Tagni MBOUGA avait menacé notre frère commun NJINE Daniel, au point où il était contraint d'aller se réfugier à Edéa avec M. DJOMKAM Etienne, son ami à travers l'exercice d'activité de commerce. Quand il me demanda de l'y rejoindre, je le fis sans aucune hésitation. C'est ainsi que M. MBOUYAP Calvin et moi avons travaillé ensemble dans l'épicerie ouverte par M. NJINE Daniel à Edéa.

Quand sa majesté MONGOUE Michel, compte tenu de nos liens de parenté, apprit à son tour depuis le village Babouantou, mon départ pour Edéa en compagnie de SA'A NGATCHEU, il prit soin de descendre personnellement à Douala, mais constatant effectivement mon absence, il résolut de poursuivre son voyage jusque dans la principale ville spécialisée dans la production de l'énergie électrique.



Aussitôt que le chef supérieur Babouantou foula le sol d'Edéa, il favorisa le contact entre moi et son premier fils, feu NGADEU Philippe, vivant chez son oncle maternel KOUGANOU Isaac et avec qui j'allais entretenir de très bonne relation. Sa majesté MONGOUE Michel, au moment où il allait effectuer son retour au village natal, me chargeât de l'encadrement de son premier fils. A cet effet, il me confia une somme d'argent qui allait me permettre, pendant une longue période, d'offrir quotidiennement le nécessaire pour le petit déjeuner à son fils qui à ses dires, « n'était pas très régulier à l'école ».

De retour à Douala, tout en continuant à résider dans la maison de mon frère NJINE Daniel, je construisis, au moyen de quelques économies réalisées entre temps, ma première maison à Ndjonmabi comprenant deux chambres et un salon. Cette maison existe jusqu'à nos jours et se trouve accolée à celle de Feu Daniel NOUHOU (paix à son âme). Cette case demeure jusqu'à ce jour occupée par la famille de Feu NGAKO Pierre, mon petit frère du côté maternel, à qui j'avais décidé de donner à titre gracieux ma première maison. Par la suite, j'entrepris d'acheter un autre terrain dans le voisinage. M. TCHAMDJEU Paul, originaire de Badoumlà, et habitant de l'autre côté du fossé de drainage, disposait à proximité de ma première maison, d'un terrain pour lequel je me portais acquéreur. L'intéressé me le vendit pour la somme de 3000 FCFA (Trois mille francs), qui à l'époque, en 1949, constituait une très forte somme.

Le petit frère du vendeur M. NOUKAM Pierre, qui deviendra par la suite l'époux de maman ZEUVANI Esther



MEMOIRE DE LA COMMUNAUTE  
BABOUANTOU DE DOUALA

(paix à son âme), qui au moment de la vente se trouvait à Kribi où il exerçait la profession de chauffeur, à son retour à Douala, et compte tenu de son souhait d'habiter à proximité de son grand frère, me proposa de le laisser construire sur ledit terrain tout en s'engageant à me rembourser après; je déclinai sa proposition. Devant mon refus persistant, quelque temps après, je constatais qu'il y avait déjà versé les piquets en trouvant sans doute inutile de chercher encore à obtenir mon accord assurément impossible. Incapable de retenir ma nervosité, je ramassais ces piquets qui faisaient office de premiers matériaux de construction sur un terrain qui m'appartenait désormais pour les déverser dans le fossé qui se trouvait non loin de là. Il porta la nouvelle en accusation devant M. NGOUANI Jean. Ce dernier convoqua Tagni TCHOUAWOU Thomas, son frère consanguin, Messieurs NJINE Daniel, NOUWE Samuel, TCHAKOUNDEU David, SIWE Jean, YADJEU Philippe et NOUKAM Michel. Au cours de l'entretien à dominance litigieuse, Feu papa NOUWE Samuel (Epoux de Mafeu Nu-Né-Né) annonça qu'à son retour du travail, il a vu un terrain mis en vente à deux mille cinq cent francs CFA. Une somme dont la possession à l'époque, était loin d'être à la portée de toutes bourses ; raison pour laquelle personne parmi nous n'était prêt ou disposé à acquérir le terrain dans l'immédiat, encore moins moi, qui venais d'acquérir un terrain d'un coût supérieur. Papa NOUWE finit par acheter ce terrain puis alla demander au chef de famille de le rembourser. Au cours du Comité chargé de trancher mon litige, tout en attribuant les torts à M. NOUKAM Pierre, mais prenant en compte son caractère



très coléreux, estima qu'il lui était plus difficile qu'à moi, de récupérer ses piquets pour aller se construire ailleurs. Il me sera finalement demandé de venir construire sur le terrain acquis par Papa NOUWE pour remplacer et compenser celui que j'avais acheté au voisinage du domicile de M. TCHAMDJEU Paul. Je n'étais pas d'accord à l'évidence, mais mon grand frère NJINE Daniel prit la parole pour me persuader et me déterminer à accepter l'actuel terrain et en contre partie, d'abandonner à M. NOUKAM Pierre, l'époux de Feue maman ZEUANI Esther, le terrain que j'avais acheté.

L'argent de Papa NOUWE sera remboursé par la suite par les membres du Comité qui avaient cotisé à cet effet. Par ailleurs, il m'était promis de me rembourser ultérieurement le solde de 500FCFA, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition de ce nouveau terrain et le mien. Cette somme ne m'a jamais été remboursée.

Depuis la construction de ma maison sur ce terrain, en 1949, j'ai hébergé 38 personnes sans compter mes dix enfants qui y sont nés.

Parmi ces personnes, celles qui sont encore vivantes, outre l'actuel Chef de quartier NGOUEPI à Babouantou, on peut citer

Messieurs

- MANGWA Aaron
- DJATCHEU Zacharie
- KAGI Isaac, mon neveu qui réside actuellement au Canada ;



MEMOIRE DE LA COMMUNAUTE  
BABOUANTOU DE DOUALA

- **TIENTCHEU Jacqueline, épouse feu Tagni NTIGIKOW**
- **KAMGA Joseph (peintre à Yaoundé).**

En dehors de Douala, dans ma maison au camp à Babouantou j'ai eu à héberger, toujours à titre gracieux, près d'une dizaine de personnes, parmi lesquelles **Sa Majesté Kaleuk Mougou Pierre, le présent Chef Supérieur du Groupement Babouantou.**

On peut également citer :

- **WAMBE SO FEUWE**
- **WANDEU Fils de NZAFFA**
- **YAMDJEU Fille de NZAFFA**
- **Mme NGOUNOU épouse Zacharie NGADJEU.**

En 1953, le chef de famille me sollicita pour laisser ma cour aux ressortissants Babouantou en vue de la construction de leur foyer provisoire, étant donné que la réunion continuait à siéger chez M. NGOUANI Jean, en attendant de trouver un terrain qui allait servir plus tard à sa construction définitive. Il trouvais naturellement normal de répondre patriotiquement à cette sollicitation. Le foyer fut construit ainsi provisoirement sur ma cour et depuis ce temps-là, je n'ai exigé aucune contrepartie concernant les nuisances, l'utilisation des toilettes ainsi que les frais des vidanges aux ressortissants Babouantou qui y tenaient régulièrement leurs assises.



### *LES ERREURS DU RECIT*

Le récit de Mafeu Nu-Ne-Ne YAMDEU Pauline mérite des encouragements et même des félicitations certes, mais étant donné qu'aucune œuvre humaine ne saurait avoir la prétention d'atteindre la cime de la perfection, quelques détails implicites et incohérences se doivent d'être relevés, avec l'intention positive d'enrichir surtout l'histoire de la Communauté Babouantou de Douala, comme de toute communauté humaine d'ailleurs, dans un souci d'objectivité.

Ainsi, contrairement aux déclarations de Mafeu Nu-Ne-Ne, née YAMDEU Pauline dans « Son Histoire de la Communauté Babouantou de Douala », la réunion des ressortissants Babouantou n'était pas transférée après la mort de M. NTEUSSI Boniface, premier chef de famille Babouantou de Douala, chez M. WEMAYI Michel, mais plutôt chez M. NGOUANI Jean suivant les recommandations du défunt et ceci malgré l'opposition des messieurs NJINE Daniel et TCHOUAWOU Thomas.

Quant à Papa WEMAYI Michel, suite à démolition de sa maison au quartier Bagangté pour cause d'urbanisation, il sera hébergé avec toute sa famille dans la salle de réunions des Babouantou construite dans ma cour. Devant l'accroissement des effectifs de la Communauté, dont toutes les réunions se tenaient en ce lieu unique, une fois de plus, je marquerais mon accord pour que mon arrière cour soit utilisée pour construire la case où il sera transféré avec toute sa famille. C'est dans cette case qu'est morte sa femme Mme TCHEUBAMO Marie. Quant à Papa WEMAYI, il décédera



MEMOIRE DE LA COMMUNAUTE  
BABOUANTOU DE DOUALA

plus tard au domicile de son fils ainé, portant le même nom que lui et habitant à l'époque au quartier CEBEC, derrière le marché de plantains.

16

En outre, il y a lieu de rectifier que les ressortissants hommes Babouantou n'avaient jamais transféré leur réunion chez M. KAMBIWA Polycarpe et le chef de famille M. NGOUANI Jean n'a jamais obtenu un terrain, encore moins une concession au quartier Bazou. Il avait acquis son unique logement plutôt au quartier Bana, actuel Source du Quartier, dont il en fut dépossédé ensuite par la Mutuelle Bamileké en compensation de l'argent qu'il avait emprunté sans remboursement, pour la vendre plus tard à M. MOTEYO, le contraignant finalement à quitter Douala. Une fois dépossédé de sa maison, M. NGOUANI Jean qui était polygame, avec toute sa famille resteront quelques temps en location avant d'aller s'installer définitivement à Njombé dans le Moundou. **La question qu'on peut raisonnablement se poser, est celle de savoir, pourquoi M. NGOUANI Jean qui selon le récit disposait d'une deuxième maison à Douala, même si celle-ci servait de «case de passage», ne la récupère pas alors que sa première maison lui est arrachée et qu'il n'a pas d'autres endroits à Douala pour héberger sa famille ???**



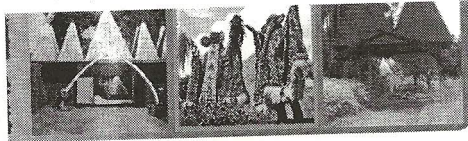


Pendant le règne de Fu'CHEKAM Zacharie, considérée à juste titre comme le chef de famille qui aura laissé un souvenir indéniable dans la mémoire des ressortissants Babouantou de sa génération, à cause de ses capacités innées de rassemblement et son sens inégal de responsabilité, d'humanisme et de patriotisme, certains parmi nos ressortissants voulurent reconsidérer et prendre ma maison comme leur foyer social. Je m'y étais opposé naturellement. Afin de trancher définitivement de la question, à l'initiative du nouveau gestionnaire des ressortissants Babouantou qu'était évidemment Fu'CHEKAM Zacharie, on convoqua un Comité auquel prendront part :



- CHEUDEU Joseph
- TOLALE Jean
- TAGNI WAVET Richard
- TAGNI NTIGIKOW Isaac
- KEMBIWA Polycarpe
- YADJEU Philippe
- NOUWE Samuel
- NOUKAM Michel

Au cours dudit Comité, on me demanda d'aller chercher M. NGOUANI Jean à Njombé, afin qu'il infirme ou confirme mes déclarations. Je m'exécutais et prenais même en charge les frais de transport de ce dernier.



MEMOIRE DE LA COMMUNAUTE  
BABOUANTOU DE DOUALA

Un deuxième Comité fut convoqué à l'arrivée de M. NGOUANI Jean à Douala. Ce comité se tiendra au domicile de Fu'CHEKAM Zacharie, derrière le marché de plantains après que le soin ait été pris d'y exclure les membres ayant des liens d'amitié ou de parenté avec moi ; à savoir :

Messieurs :

- **TOLALE Jean**
- **WAVET Richard**
- **TAGNI NTIGIKOW Isaac.**

Au cours de ce Comité, M. NGOUANI Jean confirma que j'habitais bel et bien ma case qui n'est pas le foyer social.

Il était dès lors question de trouver d'abord une case ailleurs pour me restituer avant de convertir ma case en foyer social. A cet effet, un budget fut mis en place. Mais cette alternative





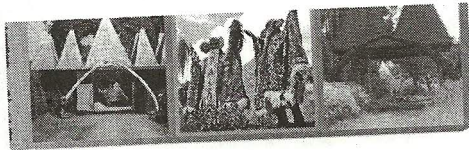
est restée difficile et même sans application jusqu'à nos jours et ceci, pas de mon fait.

M. TCHANMO Philippe, encore vivant peut attester de ce que je dis, car à un moment donné, il a été envisagé d'acquérir une maison à cet effet, dans son quartier, à proximité de celle de Feu Commissaire YOUMBI.

Papa Jean NGOUANI me remboursera par la suite les frais de transport que je lui avais donnés, en soulignant qu'il ne pouvait se faire payer pour venir dire la vérité.

Malgré la confirmation de ma propriété, j'acceptais fraternellement, à la demande de mes congénères Babouantou, et toujours sans bourse délier, de continuer à tenir leurs réunions au foyer social construit dans ma cour.

Je ne saurais mettre un terme à ma logique de démenti sans apporter d'autres rectifications sur quelques détails négligeables mais accablants et imprécis du récit de Mafeu Nu-Ne-Ne dans « **Son Histoire de la Communauté Babouantou de Douala** ». Par exemple, pour échapper aux troubles et désordres paralysant les activités, dont les membres et les sympathisants de L'UPC étaient pointés d'un doigt accusateur par le pouvoir colonial comme les auteurs incontestables et indiscutables ; M. NJINE Daniel avait quitté précipitamment Douala pour se rendre à Loum-Paris et non à Loum- Chantiers contrairement à ce qui est révélé dans le même document. Il était remplacé à son poste de chef de famille Babouantou de Douala de l'époque par M. KAMICHEU Pierre comme quatrième chef, secondé par M. SOKTEMI Aaron, son adjoint à ce poste. Après la



démission de M. KAMTCHEU Pierre, il fut remplacé par M. KAKMENI Jean comme le cinquième chef de famille Babouantou de Douala dont l'adjoint était M. CHEKAM Zacharie qui allait plus tard le remplacer après sa démission. Fu' CHEKAM Zacharie travailla beaucoup plus avec de nombreux collaborateurs qu'étaient les chefs des quartiers du village Babouantou représentés à Douala dont les plus mémorables demeurent

Messieurs :

- **KAMBIWA Polycarpe pour les originaires de Baloum,**
- **LEUYAP Martin pour les originaires de Batoula,**
- **KAMGOUE Emile originaires de Sisseu,**
- **TAGNI KAMGOUE Joseph pour les originaires de Ngouepi,**
- **NJILE Jean pour les originaires Batchieu,**
- **SIEWE Thomas pour les originaires de Dakvet**

Je rappelle encore que l'inauguration du foyer provisoire n'avait jamais connu la présence d'autorités administratives mais une pléiade de chefs traditionnels conduite par M. KWETE Paul, alors Chef Supérieur Bamiléké à Douala.

*Il me souvient même qu'au cours de la cérémonie, il s'enquerra si la femme du premier Chef Boniface NTEUSSI, qui avait mordu les doigts de ce dernier était en salle. Cette dernière qui était effectivement dans la salle, s'éclipsera suite à cette interpellation.*



## EN GUISE DE CONCLUSION

Ma part de vérité est loin de s'inscrire dans quelque intention délibérée de nuire ou dans la manifestation de mon aversion contre quiconque ; comme certains lecteurs auraient sans doute tendance à déduire. Contrairement aux extrémistes qui vont courir le risque après m'avoir vu, d'emprunter le chemin bourbeux d'interprétations tendancieuses, partisans ou impartiales, je prends ici le raccourci de leur avouer que mon seul et unique objectif, par la présente mise au point, est de poursuivre le même objectif que Mafeu Nu-Ne-Ne YAMDEU Pauline, que je respecte et admire d'ailleurs dans son souci de laisser un témoignage de l'histoire de notre communauté aux générations futures. Toutefois, je reste allergique vis-à-vis des erreurs du récit, des affirmations gratuites sans vérifications et des contrevérités, pouvant jeter le discrédit sur ma famille ou ma descendance; ce qui ne m'empêche pas de reconnaître humblement, que, comme tout être humain je ne suis pas infailible.

C'est grâce à moi et M. SALEU Jean Marc que les ressortissants Babouantou ont été informés de la mise en vente de l'emplacement, aujourd'hui propriété de la Communauté, et sur lequel se bâtra confortablement leur nouveau foyer social, que les ressortissants Babouantou de Douala, y compris moi, appelons tous nos vœux. Je peux bien me tromper comme tout être humain dans mes observations et ma façon de les révéler aux autres et par avance je m'en excuse sincèrement auprès



MEMOIRE DE LA COMMUNAUTE  
BABOUANTOU DE DOUALA

des personnes qui pourraient s'en trouver offensées. J'adopte d'ailleurs la même attitude quand je constate les erreurs des autres, sans sombrer dans le revers du silence complice. Le souci de tolérance, de compréhension, d'intégrité et d'impartialité oblige.

Par Papa Jean NJINDEU  
« MIAFFEU TEDEU »

MA PART DE VERITE par Papa Jean Njindeu « MIAFFEU TEDEU »

